

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : 16 août 2021

Nature : **Recommandations** **Propositions** **Présentation** **Avis**

Sujet : Port du masque de procédure en milieu collégial et universitaire

Considérant que :

- 1) Les cas connaissent une recrudescence rapide depuis la fin juillet et le variant Delta représente 50 % des cas confirmés, et ce, dans plusieurs régions du Québec ;
- 2) La 4^e vague affecte les plus jeunes, avec une hausse des hospitalisations chez les 20-49 ans ;
- 3) La rentrée scolaire représente une hausse appréhendée des contacts ;
- 4) La couverture vaccinale des étudiants étrangers sera difficile à valider ;
- 5) Des établissements d'enseignement supérieur, où la couverture vaccinale n'atteint pas le seuil de 75 %, sont déjà visés par des directives obligeant le port du masque en tout temps ;
- 6) La position unanime des directeurs régionaux de santé publique, lors des TCNSP du 12 août et du 16 août 2021 ;

Et afin de simplifier la gestion des cas et contacts à l'aube de cette 4^e vague :

Nous recommandons que :

Le port du masque de procédure devienne obligatoire en tout temps, pour toute personne présente dans les salles de cours de tout établissement d'enseignement supérieur (collèges, cégep et universités), que la personne soit assise ou debout.

Cette mesure sera suspendue au moment jugé opportun selon l'évolution de la pandémie.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature : _____

N/Réf. : 21-SP-00306-32